

Conseil communautaire du 2 juillet 2026

Compte rendu

18h30 – Château de Labaurie

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVLETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle du château de Labaurie, à Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (54) : Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Frédéric BERTON, Maguy BLANCHARD, Olivier BLANCHETON, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Pascal BORDE, Thierry BRUNO, Richard CHANTEL, Vincent CHAPELET, Béatrice CHARIERAS, Sébastien DÉPAGE, Marie-France DESCHAMPS, Patrick DUCHENNE-MOREAU, Michaël DUROUEIX, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Hélène FOISSARD, Irène FORAIT, Bruno FORILLIÈRE, Francis FRESSELINAT, Patrick GALLÈS, Olivier GOBLET, Bénédicte GOREAU, Sylvie GUÉRIN, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Sylvie LACAMOIRE-PUYALOU, Pierre LACAVE, Sébastien LAFAYE, Philippe LAPLAGNE, Jean-Paul LÉTARD, Christophe MICHELET, Catherine MILLET, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Denis PÉCHÈRE DE CHAMBERLANNE, Philippe PELLISSIER, Sébastien PIOT, Claude RAYNAUD, Jacky RENAUDIN, Eric ROCHER, Muriel SAINT-LOUPT, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Nelly VERGEZ, Alain VIGIER, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (11) :

Annie CAMPS à Jean-Yves AMBAUD
Jean-Claude CHEVALIER à Jean-François SERVANT
Jean-Paul CROCHET à Marion SARELS
Frédéric DEBOISSY à Philippe LAPLAGNE
Chantale GOREAU à Vincent CHAPELET
Baptiste LANTERNAT à Bénédicte GOREAU
Arnold LECHEVIN à Marie-France DESCHAMPS
Isabelle LUCAS à Bernard HERBRETEAU
Virginie MONTAUBAN à Patrick DUCHENNE-MOREAU
Mireille NEESER à Christine VALEAU-LABROUSSE
Brigitte RICCI à Jean-Yves AMBAUD

Absents (02) :

Alain DÉSSERT
François DI VIRGILIO

Secrétaire de séance : Muriel SAINT-LOUPT

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants au château de Labaurie. Il a rappelé la tradition de tenir deux conseils communautaires par an dans un lieu particulier — « une fois avant la coupure de l'été, une fois avant la trêve des confiseurs » — afin de faire découvrir un site du territoire, avant de terminer par un moment convivial.

Il a ensuite présenté les deux intervenants extérieurs : Monsieur Olivier CAZEAUX, propriétaire du château de Labaurie, et le Lieutenant-colonel David VERGNAUD, Chef de groupement territorial Sud et par ailleurs conseiller technique départemental feux de forêt, précisant que le territoire se trouvait en niveau de risque « orange ».

Présentation du Château de Labaurie

Monsieur Olivier CAZEAUX a pris la parole pour présenter le domaine et son projet. Il a d'abord situé le château dans son histoire, indiquant que le premier propriétaire qu'il avait pu identifier remontait à 1319, et que la liste complète des propriétaires figurait désormais sur l'une des portes du château. Il a précisé que le domaine s'étend sur 18 hectares et que, lors de son acquisition en décembre 2023, il était dans un état déplorable : « les douves autour du château étaient tellement entourées de ronces qu'on ne pouvait pas y aller », les plafonds du premier étage étaient en mauvais état, et la couverture avait nécessité le remplacement de 80 000 tuiles.

Monsieur Olivier CAZEAUX a retracé son parcours personnel pour contextualiser son projet. Né en 1968, il a travaillé trente ans comme directeur financier, notamment en Europe de l'Est après la chute du mur de Berlin, puis aux États-Unis. Il a évoqué avoir traversé un ou deux burn-outs qui lui ont « coûté trois ans de sa vie », ajoutant que ce n'est « pas une maladie honteuse » et qu'il est « totalement ouvert » à en parler avec quiconque en aurait besoin. Il a annoncé que, dès que le domaine sera rentable, une partie des chambres sera mise à disposition en basse saison pour des personnes en convalescence de ce type de dépression.

Sur le plan économique, il a présenté les chiffres clés : 4 mariages en 2025, 14 en 2026, et une prévision de 1 000 nuitées sur l'année en cours. Il a insisté sur la position géographique de Chalais, qu'il considère comme un atout majeur : « on m'a dit que Chalais est au milieu de rien, moi je dis que Chalais est au milieu de tout. » Il a cité quatre aéroports à moins de 30 km offrant 150 destinations, dix trains par jour vers Paris avec un trajet minimum de 3h02, et deux accès à la N10 et à l'A89 « sans aucune nuisance ». Il a mentionné qu'au mariage de la semaine précédente, des Iraniens, des Brésiliens et des Portugais étaient présents.

Concernant les projets de développement, Monsieur Olivier CAZEAUX a évoqué la création de cinq salles de séminaires — dont une dans la chapelle du château —, le développement d'activités culturelles et musicales, et un projet de réintroduction de hérissons blessés, rendu possible grâce au statut de vétérinaire de son épouse. Il a également mentionné travailler avec Monsieur Franck THÉRY, propriétaire du château de Chalais, sur des projets communs.

Monsieur le Président a répondu en soulignant la complémentarité entre élus et acteurs du tourisme : « Croyez bien que nous, les élus, nous ne sommes pas grand-chose sans les acteurs du tourisme. » Il a annoncé une rencontre prévue en septembre sur le pays chalaisien pour réunir tous les acteurs privés du tourisme, avec l'objectif de créer un réseau et de renforcer l'attractivité touristique du territoire, en s'appuyant notamment sur les fonds européens déjà mobilisés.

Intervention SDIS – feux de forêt

Contexte et évolution du risque feux de forêt en Charente

Le Lieutenant-colonel VERGNAUD a remercié le conseil de l'accueillir et a présenté le dispositif de vidéosurveillance des massifs forestiers, qu'il a qualifié de « première en Charente ». Il a rappelé le contexte réglementaire : un arrêté ministériel du 13 avril 2026 a fait évoluer le contour des massifs à risques, faisant passer le département de 8 à 9 massifs classés, et la superficie concernée de 73 000 à plus de 86 000 hectares, représentant désormais 63 % de la surface boisée du département et 103 communes classées à risque. Il a précisé que 50 % des massifs du Sud-Charente sont classés à risque très sévère, en raison notamment de la présence de peuplements résineux. Il a ajouté que ces contours ne sont pas figés et qu'ils continueront probablement d'évoluer dans les années à venir.

Le dispositif existant en Charente-Maritime et ses limites

Monsieur VERGNAUD a expliqué ensuite que le massif de La Double était jusqu'alors surveillé par deux tours de vidéosurveillance gérées par les collègues de la Charente-Maritime, dont le centre de supervision est basé à Jonzac. Ce système, mis en place en 2013 et renouvelé en 2024-2025, utilise la technologie de la société PARATRONIC. Cependant, il a indiqué que ces technologies « arrivent un peu à bout de course » et que l'implantation d'éoliennes sur Baignes et Chantillac a créé « une zone blanche dans l'acte de la visée de ces deux tours », rendant impossible la surveillance de plusieurs centaines d'hectares.

Le nouveau projet de vidéosurveillance

Face à ces contraintes, le SDIS 16 a opté pour un nouveau dispositif en mutualisation avec le SDIS 24, qui a déjà déployé 17 sites de vidéosurveillance en Dordogne. La technologie retenue est celle des sociétés MidGard et SCC, utilisant l'intelligence artificielle, déjà adoptée par les SDIS 33, 29, 12, 66, 31 et le BPM. L'acquisition se fait via une centrale d'achat.

L'objectif du dispositif est triple : la détection précoce des départs de feux, la levée de doute, et la conduite opérationnelle renforcée. Monsieur VERGNAUD a décrit le fonctionnement technique : des caméras prennent une image toutes les trois minutes et la comparent à une image de référence ; « la comparaison entre les deux via l'IA nous amène ou pas à avoir des détections. » Un opérateur au niveau du CODIS prend ensuite la main sur une deuxième caméra pour qualifier la fumée. Les flux sont accessibles directement au CODIS 24, mais aussi à distance via internet ou smartphone pour un nombre restreint d'identifiants.

Sur les performances, Monsieur VERGNAUD a précisé qu'« une fumée de 3 mètres sur 3 mètres à 20 km est détectée en moins de 3 minutes », et que le taux de faux positifs est inférieur à 5 %. Il a expliqué que l'IA permet de traiter 200 informations par jour, et que plus la machine est entraînée, moins il y a de fausses détections. Il a également souligné que le système détecte toutes les fumées, pas uniquement celles des forêts : « le feu de voiture, le feu de maison, etc. »

Le site de Brossac — Site n°1

Monsieur VERGNAUD a annoncé l'inauguration du premier site le lundi suivant à 17h30 à Brossac, précisant que les élus avaient tous reçu une invitation. Le pylône a été monté le mardi précédent sur le site de l'ancienne déchetterie de Brossac, propriété de la CDC 4B. Il a indiqué qu'il restait à raccorder la fibre pour que le site soit opérationnel, avec une mise en service espérée aux alentours du 14 juillet. À terme, la CDC 4B cédera la parcelle concernée au SDIS 16.

Les sites n°2 et n°3 — Déploiement 2027

Monsieur VERGNAUD a évoqué deux autres sites envisagés pour 2027, sous réserve des études techniques : l'un à Saint-Amand-de-Montmoreau, l'autre à Vouzan, sur un pylône de 42 mètres géré par Charente Numérique, sur lequel aucun opérateur n'est présent et qui dispose de la place suffisante pour installer les caméras. Ces trois sites permettront, en triangulation avec les SDIS 17 et 24, de couvrir cinq massifs à risque du département.

Questions et échanges sur la réglementation des feux

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a demandé au Lieutenant-colonel VERGNAUD de rappeler les règles en vigueur concernant les incinérations et les feux. Monsieur VERGNAUD a expliqué que les incinérations sont actuellement interdites « en tout temps et en tous lieux du département », notamment pour des raisons sanitaires. Des dérogations peuvent être accordées aux professionnels pour la destruction de végétaux parasites, sous réserve d'une demande en mairie et d'un niveau de risque faible ou léger, vérifiable via un serveur vocal de la préfecture.

Il a annoncé qu'un nouveau règlement départemental de prévention des incendies est en cours de consultation publique sur le site de la préfecture, pour une adoption avant le 14 juillet.

Ce règlement intégrera à la fois les feux de plein air et les dispositions d'accès aux massifs forestiers, et découpera le département en cinq zones de défense des forêts contre l'incendie pour affiner les niveaux de risque et les autorisations. Pour le Sud-Charente, il a précisé que « ça sera le même et unique secteur. »

Monsieur le Président a posé la question pratique de la coordination entre les autorisations accordées par les maires aux professionnels et la surveillance vidéo, pour éviter l'envoi inutile de pompiers. Le Lieutenant-colonel VERGNAUD a répondu que la question ne se posera pas en pratique : « à partir du moment où on est en risque modéré ou plus, ça sera interdit. Donc ça ne sera qu'en faible et en léger. »

Un conseiller a demandé si les caméras fonctionnaient également en hiver. Monsieur VERGNAUD a confirmé que « la machine fonctionne tout le temps », mais qu'il y a « une sensibilité moindre » car « la probabilité d'un départ de feu et de propagation rapide est quasiment nulle. »

Un élu a soulevé la question de la vigilance citoyenne, indiquant qu'il n'avait plus que 4 bénévoles là où il en avait 12 il y a deux ans, et qu'il ne savait pas comment les motiver face à l'annonce des caméras. Monsieur VERGNAUD a répondu que les deux dispositifs sont complémentaires : « La vigilance citoyenne, elle a d'abord un intérêt, c'est la dissuasion. Et la dissuasion de la mise à feu. La caméra va faire quoi ? Elle va juste détecter. Pour autant, elle ne va pas dissuader. » Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD a abondé : « Je pense que c'est comme ça qu'il faut le vendre. »

Un autre élu a évoqué le cas des scouts qui demandent des autorisations de feu en juillet, indiquant que la préfecture renvoie la responsabilité sur le maire. Il a précisé qu'il ne donnait pas d'autorisation et que les contrevenants sont susceptibles d'être verbalisés par les forces de sécurité intérieure. Monsieur VERGNAUD a confirmé qu'en risque sévère, ce type d'activité est interdit.

La question des feux d'artifice du 13 et 14 juillet a également été soulevée. Monsieur VERGNAUD a indiqué avoir transmis des préconisations à la préfecture, précisant que les conditions pour autoriser un feu d'artifice sont : une zone de tir dégagée avec des herbes de moins de 10 cm, un vent inférieur à 50 km/h, et des moyens d'intervention disponibles. Il a rappelé que la Charente n'est pas dans la même situation que la Charente-Maritime, qui a choisi d'interdire les feux d'artifice par principe. Il a ajouté que les départs de feu liés aux feux d'artifice en Charente concernaient plutôt des bâtiments en centre urbain que des forêts.

Sur l'état de sécheresse, Monsieur VERGNAUD a indiqué que le département est « supérieur à 2022 » et « à la limite de 76 », avec « un mois d'avance par rapport à la normalité. »

Monsieur Philippe VIGIER, a posé la question pratique de l'élimination des branches sèches accumulées chez lui. Monsieur VERGNAUD a confirmé que le nouveau règlement prévoira des dispositions à ce sujet, et a mentionné que le brûlage est « finalement très bon pour la nature » car il régénère les sols.

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD a conclu l'intervention en saluant le travail du colonel : « Vous avez œuvré pour faire prendre conscience aux services préfectoraux de l'intérêt et de l'utilité de développer les DFCI. » Il a rappelé que le programme est mené par le Pays Sud-Charente pour le compte des communes, et a évoqué les incendies de 2022 : « l'histoire m'a donné raison. »

I. Politiques institutionnelles

1. Création et désignation des membres des commissions thématiques

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a présenté la création de 13 commissions thématiques, rappelant qu'elles ont un pouvoir consultatif et non décisionnel. Il a précisé que chaque commission comptera entre 20 et 45 membres, que la composition est souple et évolutive, et que les séances auront lieu de 18h30 à 20h. Il a annoncé que le calendrier des commissions serait envoyé début septembre pour la fin d'année.

Il a insisté sur le changement de méthode par rapport au mandat précédent : « Vous aurez les éléments avant, au moment de l'invitation, et la commission sera consacrée totalement aux débats. Il n'y aura pas de nombreuses présentations. Dès la première minute, vous pourrez échanger, poser des questions et faire des propositions. »

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD a confirmé que « rien n'est fermé, tout est évolutif. »

Vote – adopté à l'unanimité – 64 voix pour, 1 abstention

2. Approbation du règlement intérieur de l'assemblée

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a soumis le règlement intérieur au vote, indiquant qu'il l'avait lui-même lu. Il a rappelé que le règlement intérieur est obligatoire dans un délai de six mois à compter des élections, conformément à l'article L5211-1 du CGCT.

Vote : adopté à l'unanimité — 65 voix pour.

II. Développement économique

1. Zone d'activités économiques (ZAE) du Maine Brun à Montmoreau : autorisation du dépôt du permis d'aménager

Monsieur Thierry BRUNO, Vice-Président en charge de l'immobilier d'entreprise a présenté le projet de zone d'activités économiques du Maine Brun, situé en entrée nord de Montmoreau. Le projet est au stade de l'avant-projet définitif (APD) et prévoit la création de 9 lots privatifs d'une superficie variant de 930 m² à 2 900 m², pour une surface totale cessible de 20 327 m², avec une voirie de desserte, un bassin de rétention des eaux pluviales, des alignements végétaux et le reboisement d'une partie classée en zone naturelle. Il a précisé que les fouilles archéologiques préventives prescrites par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) avaient débuté le jour même.

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a apporté des précisions importantes sur l'historique du projet : « On a déjà délibéré sur cette question pour la demande de DETR, qu'on a obtenue d'ailleurs. » Il a expliqué que la configuration initiale prévoyait de donner la moitié de la surface aux pompiers et au centre routier, ce qui « privait la possibilité sur la moitié de la surface d'amortir l'investissement lié à l'aménagement. » Cette contrainte a été levée : les pompiers s'installeront plus loin et le centre routier à côté d'eux, permettant désormais d'amortir l'investissement par la vente des terrains.

Il a précisé que la délibération du soir ne porte que sur l'autorisation de déposer le permis d'aménager, et non sur l'engagement des travaux : « Il s'agit simplement de demander l'autorisation d'aménager. On aura à délibérer une fois qu'on aura fini toutes ces opérations administratives. »

Monsieur Thierry BRUNO a indiqué avoir rencontré la veille et le jour même Xavier PERRONNET, intéressé par une station de lavage et une réserve pour vendre des voitures d'occasion, ainsi que le propriétaire du contrôle technique voisin, potentiellement vendeur. Il a estimé que trois des quatre premiers lots pourraient être pris rapidement. Sur le prix de revient, Monsieur le Président a évoqué « aux alentours de 30 euros » le m².

Vote : adopté à l'unanimité — 63 voix pour, 2 abstentions.

2. Attribution d'une subvention à l'association des commerçants et artisans du bassin de Villebois-Lavalette

Monsieur Sébastien DÉSAGE, Vice-Président en charge de l'emploi a présenté le projet de l'association des commerçants du bassin, qui était « en sommeil depuis au moins deux ans » avant qu'un nouveau bureau se mette en place. L'association a prospecté sur 17 communes et obtenu l'adhésion de 35 artisans et commerçants. Le projet comprend : la réalisation de 35

capsules vidéo promotionnelles, l'installation d'un panneau d'affichage dynamique à proximité du supermarché local pour « capter la clientèle de Super U » et l'inciter à se rendre dans les commerces du centre-bourg, l'acquisition d'équipements de sonorisation pour les manifestations commerciales, et l'acquisition d'écrans pour les commerces.

Il a complété en indiquant que le GAL (Groupe d'action local) avait accordé son soutien cet après-midi même, avec un financement à hauteur de 50 000 euros, la commune apportant 6 000 euros. La subvention demandée à la CDC s'élève à 4 000 euros, plafonnée à 30 % de la base éligible conformément au règlement d'intervention. Il a précisé que les critères seraient réexaminés lors de la première commission.

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a noté que « la quasi-totalité du territoire est couverte maintenant par des associations d'artisans et commerçants », à l'exception du secteur Saint-Séverin-Aubeterre, et a encouragé un commerçant du secteur à prendre l'initiative.

Vote : adopté à l'unanimité — 65 voix pour.

3. Filière « artisanat d'art, sauvegarde des métiers et valorisation des savoir-faire » : attribution d'une subvention à l'association des potiers céramistes d'Aubeterre-sur- Dronne « ALBATERRA »

Monsieur Sébastien DÉPAGE poursuit par la demande de subvention de l'association ALBATERRA pour la 10^e édition de son événement « Parcours d'argile » les 26 et 27 septembre 2026 à Aubeterre-sur-Dronne. À l'occasion de cette édition anniversaire, l'association prévoit de publier un livre témoignage destiné à promouvoir les métiers de la céramique en Sud-Charente et à valoriser le parcours des 18 céramistes membres.

Vote : adopté — 60 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

4. Acquisition de terrain sur le site de l'aérodrome de Chalais

Il est fait état qu'une délibération a été ajoutée au titre d'une acquisition de terrain sur le site de l'aérodrome de Chalais. Cette délibération est tardive car elle fait suite à des négociations de dernières minutes avec la maison de retraite de Chalais.

Monsieur Sébastien DÉPAGE procède à la présentation de la délibération soulignant que l'acquisition initiale du terrain était de 25 186,35 € et qu'il est rapporté aujourd'hui à 20 186,35 €.

Monsieur Sébastien DÉPAGE met en avant que ce projet est intéressant car « l'aérodrome souffre d'une faible disponibilité foncière pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises ».

Vote : adopté à l'unanimité — 64 voix pour, 1 abstentions.

III. Sports

1. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'exploitation commerciale du snack de la base de loisirs du Pontaroux

Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-Président en charge du tourisme et du sport a présenté le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'exploitation commerciale du snack de la base de loisirs du Pontaroux à Magnac-Lès-Gardes. Il a expliqué que la gérante actuelle, en poste depuis trois ans, avait bénéficié de conditions de démarrage avantageuses — « 50 euros par jour s'il y avait plus de 50 entrées à la piscine » — et organisait par ailleurs des soirées karaokés et musicales. Elle souhaite continuer, mais « pour qu'on soit dans la légalité par rapport aux autres sites qu'on a sur le territoire », il est nécessaire de passer par un AMI.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a rappelé l'historique : les élus de Gardes et de Magnac avaient accordé un an supplémentaire à la gérante dans l'attente d'une éventuelle reprise par

l'association gestionnaire du village de vacances, mais cette association a finalement décidé de ne pas s'engager dans cette voie.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : publication de l'AMI mi-juillet 2026, candidatures et visites de site en septembre, analyse des propositions en octobre, attribution en novembre, pour une exploitation dès la saison 2027 sur une durée de trois saisons.

En marge de ce point, Monsieur Jean-Yves AMBAUD a annoncé l'ouverture prochaine du restaurant « Charlie Tango » sur le centre routier à côté du rond-point d'Édon, le 13 juillet, géré par Xavier LIGNAC, ouvert tous les jours le midi avec une montée en puissance progressive.

Vote : adopté à l'unanimité — 64 voix pour, 1 abstention.

IV. Affaires scolaires

1. Approbation des frais de scolarité 2025

Madame Nelly VERGEZ, Vice-Président en charge des Affaires scolaires a présenté les frais de scolarité 2026, calculés sur la base du compte administratif 2025. Les forfaits sont les suivants :

- **3 332,31 euros** pour les élèves des écoles maternelles (contre 2 735,17 euros en 2025)
- **1 191,69 euros** pour les élèves des écoles élémentaires (contre 1 020,33 euros en 2025)

Elle a expliqué que cette augmentation n'est pas liée à une hausse des dépenses de fonctionnement, mais à deux facteurs : la baisse des effectifs (« on a moins d'enfants, mais les charges restent les mêmes ») et surtout trois ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui ont été en arrêt tout au long de l'année scolaire, nécessitant des remplacements dont les coûts ne peuvent pas être compensés par les recettes perçues au titre de ces arrêts. Elle a précisé que « ça ne reflète pas vraiment la réalité » et que c'est le mode de calcul imposé.

Vote : adopté — 60 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.

2. Modification des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2026

La même participante a présenté la réforme du système de facturation de la restauration scolaire. Elle a rappelé les limites du système actuel à tarif unique de 3,90 euros : facturation irrégulière avec un décalage d'un mois et demi à deux mois, manque de lisibilité pour les familles, et surtout un niveau d'impayés « particulièrement élevé » atteignant 107 000 euros cumulés.

Le nouveau système repose sur trois options :

- **Forfait 4 jours/semaine** : 3,80 euros par repas (soit 59,11 euros par mois), avec une incitation à ce forfait car « plus on aura d'enfants sur 4 jours, moins les frais cumulés seront importants »
- **Forfait 2 ou 3 jours/semaine** : 3,90 euros par repas (soit 45,06 euros par mois)
- **Facturation au réel** : 4,00 euros par repas, sans engagement

Des tarifs dégressifs pour les fratries sont également prévus : -10 % pour le deuxième enfant, -15 % à partir du troisième. La facturation sera lissée sur 9 mois, avec un montant identique chaque mois quelle que soit la période de vacances. Le délai de carence passe de 1 à 2 jours.

La perte estimée sur les recettes est de 20 000 euros sur un total théorique de 450 000 euros, soit environ 4 à 5 %. Monsieur Jean-Yves AMBAUD a précisé que les 107 000 euros d'impayés sont cumulés sur plusieurs années, représentant « entre 1 et 2 % » annuellement. Il a qualifié cette réforme de « test » et a annoncé qu'une évaluation sera conduite.

Vote : adopté — 57 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions.

V. Enfance Jeunesse

1. Approbation des règlements de fonctionnement des maisons de la petite enfance

2. Approbation des règlements de fonctionnement des ALSH du territoire

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, a présenté ces deux points en l'absence de Madame Mireille NEESER. Il a indiqué qu'il s'agit d'ajuster les règlements de fonctionnement des crèches et des centres de loisirs à la demande de la CAF, avec pour objectif d'harmoniser ces règlements sur l'ensemble des équipements du territoire.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a proposé de voter les deux règlements — crèches et ALSH — simultanément, ce qui n'a pas suscité d'opposition.

Vote : adopté — 64 voix pour, 1 voix contre.

VI. Finances

1. Approbation des attributions de compensation définitives 2026

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances et des Ressources humaines a présenté les attributions de compensation (AC) définitives 2026. Elle a rappelé que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 25 septembre 2025 avait approuvé l'effacement du dernier tiers des AC scolaires et du dernier cinquième des AC orphelines, dans le cadre d'une logique d'effacement sur trois ans initiée lors du mandat précédent. Toutes les délibérations des communes membres ont été reçues.

Elle a résumé la situation : « On n'a plus que les AC très haut débit et les AC fiscales ménage et économique. C'est tout ce qu'il nous reste. On a vraiment fait le ménage du mandat précédent. »

Les montants définitifs sont :

- **Dépenses : 492 328,38 euros**
- **Recettes : 583 298,02 euros**

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a précisé pourquoi les AC très haut débit ont été conservées : « Celles-ci sont les seules qui étaient équitables, qui ont été réparties au nombre de prises sur l'intégralité de notre Communauté de communes. Les autres, on les a supprimées parce qu'elles n'étaient pas équitables. Certaines en payaient, certaines ne payaient pas pour la même chose. » Il a annoncé qu'une commission finances sera consacrée à l'explication détaillée du mécanisme des AC à l'automne.

Vote : adopté — 62 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

2. Approbation de la DM n°1 du Budget Général (programme voirie 2026)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances et des Ressources humaines a présenté la première décision modificative du budget général, portant sur le programme voirie 2026. Elle a rappelé que lors du vote du budget le 5 mars 2026, les montants liés à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la voirie n'avaient pas pu être inscrits, les arbitrages n'ayant pas encore débuté. Toutes les communes engagées dans une gestion déléguée s'étant désormais positionnées, le montant total des travaux s'élève à 233 428,10 euros TTC. Elle a précisé que « l'impact financier est totalement neutre pour la Communauté de communes », la dépense étant intégralement compensée par une recette équivalente.

Madame Muriel SAINT-LOUPT a posé la question de savoir si les communes non concernées par la voirie devaient voter. La réponse a été affirmative, car il s'agit du budget de la collectivité.

Vote : adopté à l'unanimité — 62 voix pour, 3 abstentions.

VII. Ressources Humaines

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances et des Ressources humaines a présenté l'ensemble des 14 délibérations RH en vote groupé, après avoir tenté en bureau de trouver une solution pour alléger la procédure, sans succès.

1. Approbation des taux d'avancement de grade pour l'année 2026

8 agents sont éligibles (1 aux écoles, 4 à la petite enfance/enfance jeunesse, 3 administratifs). Il est proposé de fixer le taux à 100 % pour tous les grades, ce qui « ne signifie pas que tous les agents en bénéficieront — c'est une possibilité et non une obligation. »

Écoles :

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité du 27/08/2026 au 30/09/2026 puis saisonnier du 01/10/2026 au 31/03/2027 (école Yviers – reconduction de contrat)

3. Augmentation du temps de travail d'un agent adjoint technique territorial à compter du 01/08/2026 (+3h/semaine suite départ d'un agent en retraite)

4. Augmentation du temps de travail d'un agent adjoint technique territorial à compter du 01/08/2026 (+4,5/semaine pour entretien de la caserne du SDIS)

5. Création de deux emplois non permanents en saisonnier d'adjoints techniques territoriaux pour remplacement des ATSEM à 35/35ème du 03/07 au 02/01/2027

Enfance Jeunesse :

6. Création d'un emploi non permanent d'agent social pour accroissement temporaire d'activité du 03/07/2026 au 02/07/2027 (crèche Saint Séverin – reconduction de contrat)

7. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial saisonnier du 01/08/2026 au 01/02/2027 (crèche de Saint Séverin – reconduction de contrat)

8. Création d'un emploi non permanent d'agent social pour accroissement temporaire d'activité du 24/08/2026 au 23/08/2027 (crèche de Chalais – reconduction contrat)

9. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial saisonnier du 25/08/2026 au 24/02/2027 (crèche de Montmoreau – reconduction contrat)

10. Création d'un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation saisonnier du 01/09/2026 au 28/02/2027 (Centre de loisirs de Saint Séverin – reconduction contrat)

11. Création d'un poste d'apprentissage de CAP Petite Enfance

12. Création de deux emplois non permanents en saisonnier d'agents sociaux pour remplacement d'auxiliaire de puériculture à 35/35ème du 03/07/2026 au 02/01/2027

Budget Général

13. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité du 03/08/2026 au 02/08/2027 (création d'un nouveau poste de 3h/semaine pour compenser une pathologie d'un agent)

14. Création d'un emploi non permanent saisonnier de BNSSA à 30/35ème (opérateur des activités physiques et sportives principal échelon 7) du 01/08/2026 au 31/08/2026

Vote : adopté à l'unanimité — 65 voix pour

Des questions ont été posées sur le BNSSA : un participant a demandé pourquoi le maître-nageur recruté ne pouvait pas assurer l'intégralité du mois d'août. Monsieur Patrick ÉPAUD a expliqué que deux jeunes devaient passer leur diplôme et assurer la transition, mais qu'ils ne l'ont pas obtenu, perturbant l'organisation. Il a précisé que le recrutement d'un maître-nageur de remplacement était en cours et qu'une candidate avait été trouvée.

Sur la caserne de Montmoreau, Monsieur Jean-Yves AMBAUD a précisé que la mise à disposition d'un agent d'entretien avait été demandée par le SDIS, que les autres casernes du territoire disposent déjà de leur propre personnel, et que la prestation est compensée financièrement par le SDIS.

VIII. Questions diverses

PLUI — Lancement de la consultation des bureaux d'études

Madame Marie-France DESCHAMPS a informé le conseil que le cahier des charges du PLUI, travaillé en conférence des maires, a été validé par la DDT et le CAUE. La consultation des bureaux d'études va être lancée avant la coupure estivale.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD a ajouté qu'une action complémentaire sera menée à la rentrée dans le cadre du PLUI : le recensement des zones humides, en partenariat avec Charente Eaux.

Photovoltaïque et agrivoltaïsme — Conférence des maires du 17 septembre 2026

Monsieur le Président a annoncé une conférence des maires le 17 septembre consacrée au photovoltaïque et à l'agrivoltaïsme, avec des témoignages de spécialistes.

Il a évoqué le contexte de la revente d'électricité : « Aujourd'hui, les conditions de revente sont complètement nulles, c'est 1 centime du kwh. C'était 12, c'est passé à 4, maintenant c'est 1. Donc autrement dit, si vous produisez de l'électricité, il faut absolument que vous la consommiez. »

Il a présenté un projet d'autoconsommation collective : la CdC porte un projet d'équipement du toit de la piscine de Montmoreau et du siège, et plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour produire. Grâce à un compteur virtuel, « 1 kW produit à Médillac pourrait être consommé » par n'importe quelle commune du territoire. Le prix proposé serait aligné sur celui négocié par le SDEG (Syndicat départemental d'électricité et de gaz de Charente), « entre 8 et 9 centimes » selon les contrats C4 et C5. Il a précisé que ce système permettrait de calculer pour chaque projet la durée d'amortissement de l'investissement.

Conseil communautaire de rentrée — 24 septembre 2026

Monsieur le Président a annoncé que le conseil communautaire de rentrée se tiendra le 24 septembre prochain. Une réunion complémentaire (commission, conférence des maires ou marathon) sera organisée pour aborder le bloc communal et faire le point sur les attributions de compensation.

Projet scolaire — Intégration de l'école des Six Arbres au collège de Chalais

Monsieur le Président a informé le conseil que le projet d'intégration de la partie élémentaire de l'école des Six Arbres au sein du collège de Chalais, sera effectif à la rentrée 2027. Une réunion publique a eu lieu avec Nelly VERGEZ, la directrice de l'école et le principal du collège. Le calibrage financier est en cours.

Il a livré un chiffre significatif : les coûts de fonctionnement actuels de l'école des Six Arbres (énergie, contrats de maintenance) s'élèvent à 56 000 euros par an. Le département propose de prendre en charge les services techniques, y compris la maintenance informatique, pour 9 000 euros par an. Il a également souligné l'amélioration de l'offre éducative : les enfants auront accès à des salles de musique et de sport qu'ils n'ont pas à l'école actuelle.

Monsieur le Président a levé la séance en souhaitant un bon été à tous et en invitant les participants à partager un repas collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h24.

Le 28/09/2026

La secrétaire de séance,
Muriel SAINT-LOUPT



Le Président,
Jean-Yves AMBAUD



